



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(21) Numéro de dépôt : **94420038.5**

(51) Int. Cl.⁵ : **G09F 21/04**

(22) Date de dépôt : **03.02.94**

(30) Priorité : **05.02.93 FR 9301494**
29.04.93 FR 9305323

(43) Date de publication de la demande :
10.08.94 Bulletin 94/32

(84) Etats contractants désignés :
BE DE ES GB GR IE IT NL PT

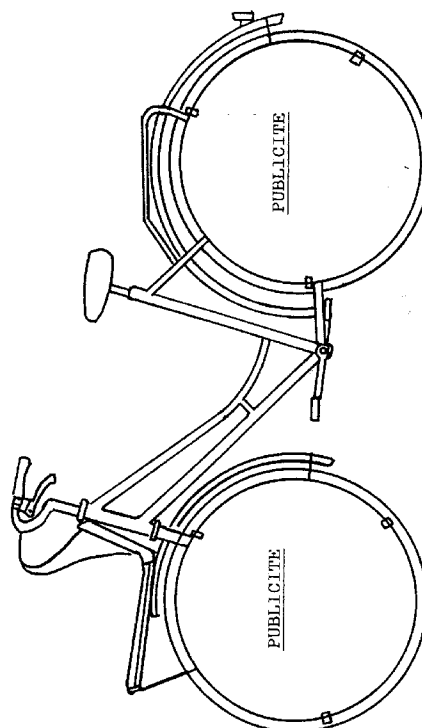
(71) Demandeur : **Rabatel, Michel**
24, rue Gauthier Dumont
F-42100 Saint-Etienne (FR)

(72) Inventeur : **Rabatel, Michel**
24, rue Gauthier Dumont
F-42100 Saint-Etienne (FR)

(54) **Véhicule publicitaire.**

(57) Le véhicule publicitaire du type bicyclette, cyclomoteur et similaire, agencé ou non avec une remorque d'attelage, est remarquable en ce qu'il reçoit, sur une ou plusieurs de ses roues, un moyen support susceptible de recevoir un panneau publicitaire, ledit moyen support étant fixé à la partie fixe du véhicule léger correspondant par des moyens appropriés autorisant son montage et démontage rapide, et en ce que ledit panneau publicitaire est à position fixe indépendante de l'effet de roulement et d'avancement du véhicule pour autoriser une lecture du marquage et de la publicité, selon un effet de glissement par rapport au sol.

FIG.1



L'objet de l'invention se rattache au secteur technique de la publicité visuelle, mobile, en particulier de la publicité par véhicules terrestres légers de type bicyclettes, cyclomoteurs, ainsi qu'aux remorques d'attelage pouvant être accouplées à de tels véhicules.

On connaît notamment des véhicules du type utilitaire spécialement adaptés pour présenter de la publicité sur les faces latérales et/ou arrières par affichage, ainsi que l'utilisation de remorques légères agencées pour supporter des panneaux d'affichage de toutes structures, volumes et dimensions, lesdites remorques étant attelées aux bicyclettes ou autres véhicules de même type de toutes manières appropriées.

Si ce type de publicité est largement utilisé, les panneaux publicitaires sur les remorques tractées ou sur les véhicules utilitaires sont tous installés sur des plans fixes ne suscitant pas la curiosité du consommateur. L'usage courant de ce type de publicité fait que les gens n'y prêtent plus guère d'attention, et leur objet devient moins intéressant.

On doit également noter que les véhicules utilitaires sont généralement volumineux, peu maniables, et interdits dans les rues piétonnes, endroit où ce type de publicité pourrait être efficace.

On connaît également l'utilisation de publicités directement établies sur des roues de bicyclettes. Il s'agit principalement de marquage exécutés sur des enjoliveurs étroitement associés à la jante de chacune des roues. On trouve ce type de réalisation essentiellement pour les vélos de course, pour lesquels les constructeurs, dans certaines situations de course, appliquent ce type d'enjoliveurs sur les bicyclettes, pour des raisons essentiellement d'aérodynamisme. En pratique, la lecture des marquages et autres signes n'est réalisable que lorsque les bicyclettes sont à l'arrêt, car autrement les publicités deviennent diffuses et illisibles lorsque les cyclistes sont en phase d'exercice. L'impact publicitaire et médiatique est donc très limité.

Le but recherché, selon l'invention, était de concevoir un nouveau concept publicitaire qui offre une surface publicitaire attrayante, très visible et susceptible d'être lue et visualisée en toutes circonstances, que le véhicule porteur soit en marche ou à l'arrêt.

Un autre but recherché, selon l'invention, était de concevoir un dispositif qui permette une adaptabilité rapide et simple de panneaux publicitaires sur les véhicules légers du type précité.

Selon une première caractéristique, le véhicule publicitaire du type bicyclette, cyclomoteur et similaire, agencé ou non avec une remorque d'attelage est remarquable en ce qu'il reçoit, sur une ou plusieurs de ses roues, un moyen support susceptible de recevoir un panneau publicitaire, ledit moyen support étant fixé à la partie fixe du véhicule léger correspondant par des moyens appropriés autorisant son mon-

tage et démontage rapide, et en ce que ledit panneau publicitaire est à position fixe indépendante de l'effet de roulement et d'avancement du véhicule pour autoriser une lecture du marquage et de la publicité, selon un effet de glissement par rapport au sol.

Selon une seconde caractéristique, le moyen support du panneau publicitaire est établi pour être fixé à partir de la fourche avant et/ou de la fourche arrière du véhicule léger, et comprend, à ses extrémités, des moyens permettant le maintien fixe du panneau publicitaire.

Ces caractéristiques et d'autres encore ressortiront bien de la suite de la description.

Pour fixer l'objet de l'invention illustré d'une manière non limitative aux figures des dessins où :

- la figure 1 est une vue de face d'une bicyclette agencée avec des panneaux publicitaires sur ses roues, selon l'invention,
- la figure 2 est une vue de la même bicyclette avec les panneaux publicitaires enlevés, et illustrant un exemple de mise en oeuvre du moyen support,
- la figure 3 est une vue à grande échelle illustrant une zone de fixation du panneau publicitaire, selon l'invention, sur la partie fixe d'une bicyclette,
- la figure 4 est une vue d'un exemple de réalisation du moyen support et de fixation du panneau publicitaire sur une roue de bicyclette,
- la figure 5 est une vue à grande échelle illustrant des moyens de liaison,
- la figure 6 est une vue d'une variante de fixation du dispositif,
- la figure 7 est une vue partielle à grande échelle d'une autre variante,
- la figure 8 est une vue de face d'une roue de bicyclette recevant deux panneaux publicitaires,
- la figure 9 est une vue de détail de l'extrémité d'attache du dispositif de fixation, selon la figure 8.

Afin de rendre plus concret l'objet de l'invention, on le décrit maintenant d'une manière non limitative illustré aux figures des dessins.

Le véhicule publicitaire est du type bicyclette, triporteur, cyclomoteur, ou similaire, pouvant recevoir ou non une remorque d'attelage. On utilisera par la suite de la description le terme bicyclette pour exposer l'invention, ce terme n'étant cependant pas limitatif.

La bicyclette est agencée pour recevoir, sur une ou plusieurs de ses roues, un moyen support susceptible d'autoriser la fixation d'un panneau publicitaire, ledit moyen support étant fixé à la partie fixe du véhicule léger correspondant par des moyens appropriés autorisant son montage et démontage rapide. Ledit panneau publicitaire est à position fixe indépendante de l'effet de roulement et d'avancement du vé-

hicule pour autoriser une lecture du marquage et de la publicité, selon un effet de glissement par rapport au sol.

Le moyen support peut être établi de toutes formes appropriées pour s'adapter sur la partie fixe de la bicyclette, c'est-à-dire par exemple à partir de son cadre, des fourches avant et/ou arrière, porte-bagages, et d'une manière générale sur toutes parties fixes adaptées pour permettre la fixation d'un ou de plusieurs panneaux publicitaires.

On décrit ci-après quelques exemples de réalisations.

Le véhicule illustré est composé d'une bicyclette sur laquelle sont installés quatre (ou de 1 à x) panneaux publicitaires (9) circulaires (ou toute autre forme géométrique : carré, rectangulaire, ovale etc...) fixes de part et d'autre (ou simplement d'un côté) de chacune des deux roues (10).

Chaque panneau publicitaire (9) est constitué de deux plans circulaires (ou toute autre forme géométrique : carré, rectangulaire, ovale etc...) plats. Un intérieur opaque (14), un extérieur transparent (13), tous deux de même dimension et se superposant. L'affiche publicitaire (12) se glisse ainsi entre les deux surfaces.

Pour fixer chacun des panneaux publicitaires (9) sur le flanc de la roue (10) qu'il recouvre, on installe une "étoile" (figure 4) à trois (ou un, deux, quatre ou x) branches (2) à 120° (ou autre degré selon le nombre de branches), de rayon 310 mm, maintenue par son centre (mais peut être désaxée de un à quelques centaines de mm pour un effet visuel approprié) sur l'axe de roue (3), à l'extérieur de chacun des deux montants de la fourche (1) (avant ou arrière).

À l'extrémité de chacune des branches (2) (figure 5) se situent un décrochement (4) de 5 mm en bout de branche (2), une pièce plate (6) prenant appui sur le décrochement (4) précédent et fixée en bout de branche (2) par une vis (5) de 8 mm.

Le panneau publicitaire (9) est ainsi maintenu en trois points (ou plus ou moins selon le nombre de branches) entre l'extrémité de chacune des branches (2) et les pièces rapportées (6) pouvant être serrées à volonté par le biais de la vis (5).

Le système de fixation peut être renforcé par le fait de faire traverser l'axe de roue (3) au travers des panneaux et de rajouter en bout d'axe un boulon de 10 mm ayant pour effet de plaquer les panneaux publicitaires (9) contre l'écrou de serrage de roue (8).

Comme on le voit bien figure 6, l'ensemble roue avant (10), plus fourche (1), plus les deux panneaux publicitaires (9), vue de profil, n'excède pas 180 mm, ce qui reste bien inférieur à l'empattement du guidon évalué à 530 mm. Cet encombrement réduit laissant au cycliste la même liberté d'évolution qu'avec une bicyclette classique.

Il n'est pas exclu également que les panneaux publicitaires (9) soient fixés par des cadres (15) cir-

culaires (ou toute autre forme géométrique : carré, rectangulaire, ovale, etc...) maintenus sur les fourches (1) avant, arrière et aux extrémités d'une étoile (figure 4) à trois branches (2) (ou deux, quatre, et plus). Le panneau publicitaire serait alors encastré dans la gorge (7) de ce cadre (15) (figure 7).

Le montage représenté figure 6 est une variante de fixation de la figure 5.

Le moyen support peut être adapté et fixé sur la partie porte-bagages de bicyclette. Dans le cas de l'utilisation de panneaux publicitaires sur des remorques d'attelage, la fixation desdits panneaux, en regard des roues, s'effectue sur la partie fixe du châssis de la remorque.

Les avantages ressortent bien de la description. On souligne encore la maniabilité maintenue de la bicyclette et son encombrement réduit, lui permettant d'emprunter les voies les plus étroites réservées aux vélos classiques, l'attractivité des surfaces publicitaires fixes superposées aux roues alors que la bicyclette est en mouvement. Cela a pour effet une impression de "glissement" des panneaux par rapport au sol, alors que la logique voudrait voir ces panneaux en rotation de façon identique aux roues (10). Ce phénomène présente l'immense avantage de retenir l'attention des passants tout en leur permettant de lire le message publicitaire inscrit sur chacun des panneaux.

Le système de démontage aisé des panneaux publicitaires (9) permet d'interchanger rapidement les publicités (12) intercalées entre le panneau intérieur (14) opaque, et le panneau extérieur (13) transparent.

Revendications

- 1 - Véhicule publicitaire du type bicyclette, cycloMOTEUR et similaire, agencé ou non avec une remorque d'attelage, caractérisé en ce qu'il reçoit, sur une ou plusieurs de ses roues, un moyen support susceptible de recevoir un panneau publicitaire, ledit moyen support étant fixé à la partie fixe du véhicule léger correspondant par des moyens appropriés autorisant son montage et démontage rapide, et en ce que ledit panneau publicitaire est à position fixe indépendante de l'effet de roulement et d'avancement du véhicule pour autoriser une lecture du marquage et de la publicité, selon un effet de glissement par rapport au sol.

- 2 - Véhicule publicitaire, selon la revendication 1, caractérisé en ce que le moyen support du panneau publicitaire est établi pour être fixé à partir de la fourche avant et/ou de la fourche arrière du véhicule léger, et comprend, à ses extrémités, des moyens permettant le maintien fixe du panneau publicitaire.

- 3 - Véhicule publicitaire, selon l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que la

partie de présentation est constituée de un ou de plusieurs panneaux publicitaires circulaires (ou de toute autre forme géométrique : carré, rectangle, ovale, etc...) fixes, maintenus de part et d'autre (ou d'un seul côté) de chacune des deux roues (10) de la partie fixe de la bicyclette par un moyen support approprié de manière à constituer un ensemble routier d'encombrement réduit et maniable. 5

- 4 - Véhicule publicitaire, selon la revendication 1, caractérisé en ce que les panneaux (9) portant le message publicitaire sont centrés (ou légèrement décalés de un à quelques centaines de mm) par rapport aux axes de roues (3). 10

- 5 - Véhicule publicitaire, selon l'une quelconque des revendications 2 et 4, caractérisé en ce que le système de fixation de chacun des panneaux publicitaires (9) est constitué d'un support en forme d'étoile à une ou plusieurs branches (2) dont le centre (ou un point légèrement décalé de quelques centaines de mm) est fixé au moyeu de roue. 15 20

- 6 - Véhicule publicitaire, selon la revendication 1, caractérisé en ce que chacun des panneaux publicitaires (9) est constitué d'un premier plan circulaire (ou toute autre forme géométrique : carré, rectangle, ovale, etc...) plat, identique, transparent (13), venant se superposer au premier, la publicité (12) étant intercalée entre les deux plans, le message côté transparent. 25

- 7 - Véhicule publicitaire, selon la revendication 2, caractérisé en ce que chacun des panneaux publicitaires (9) est fixé aux extrémités de l'étoile à une ou plusieurs branches (2), fixée sur chacun des côtés (ou d'un seul côté) des deux roues (10) de la bicyclette, lesdits panneaux publicitaires (9) se glissant entre l'un des branches (2) de l'étoile et la pièce (6) de liaison associée à la partie fixe. 30 35

- 8 - Véhicule publicitaire, selon la revendication 1, caractérisé en ce que le moyen support du ou des panneaux publicitaires est fixé sur toute partie fixe du véhicule. 40

45

50

55

FIG.1

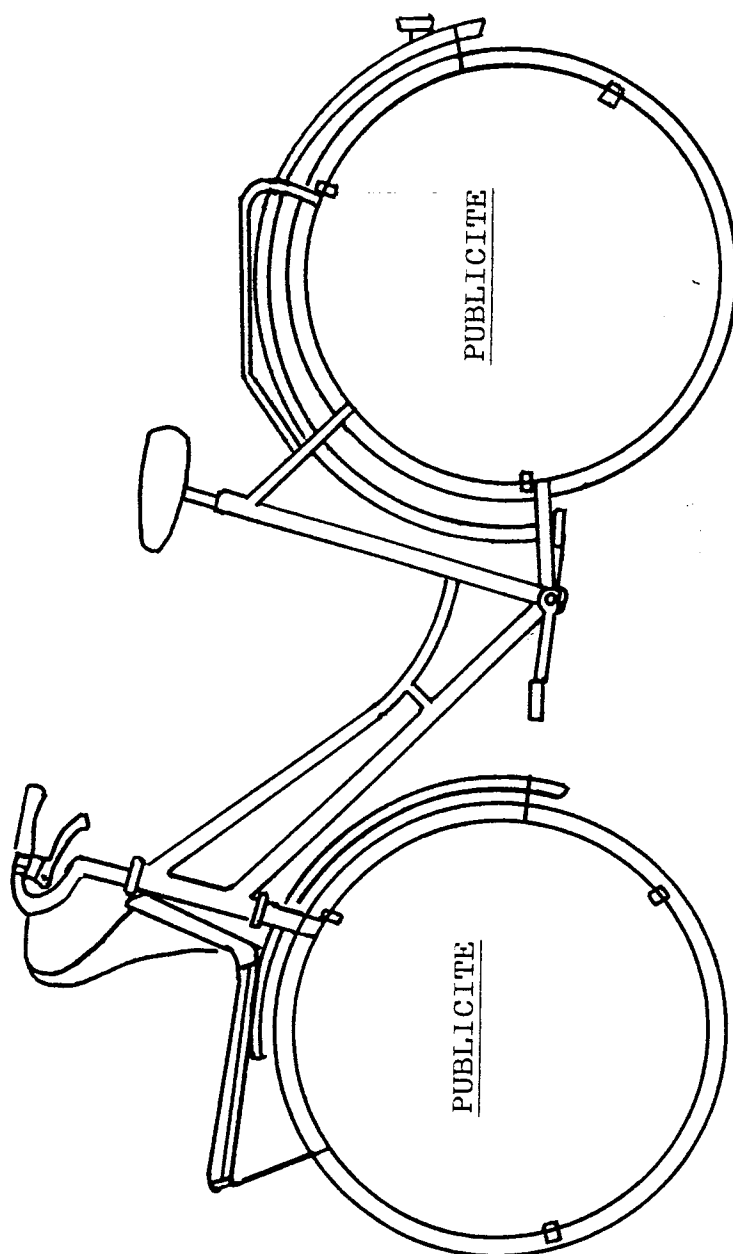


FIG. 2

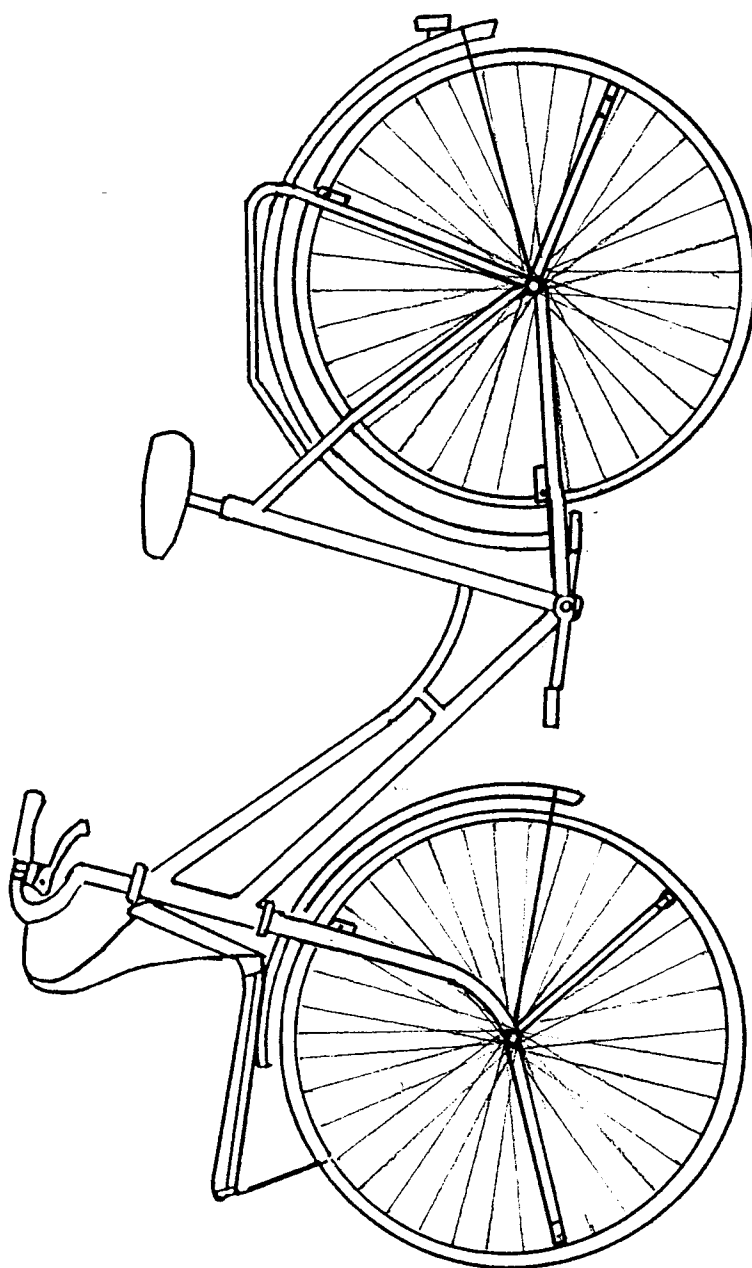
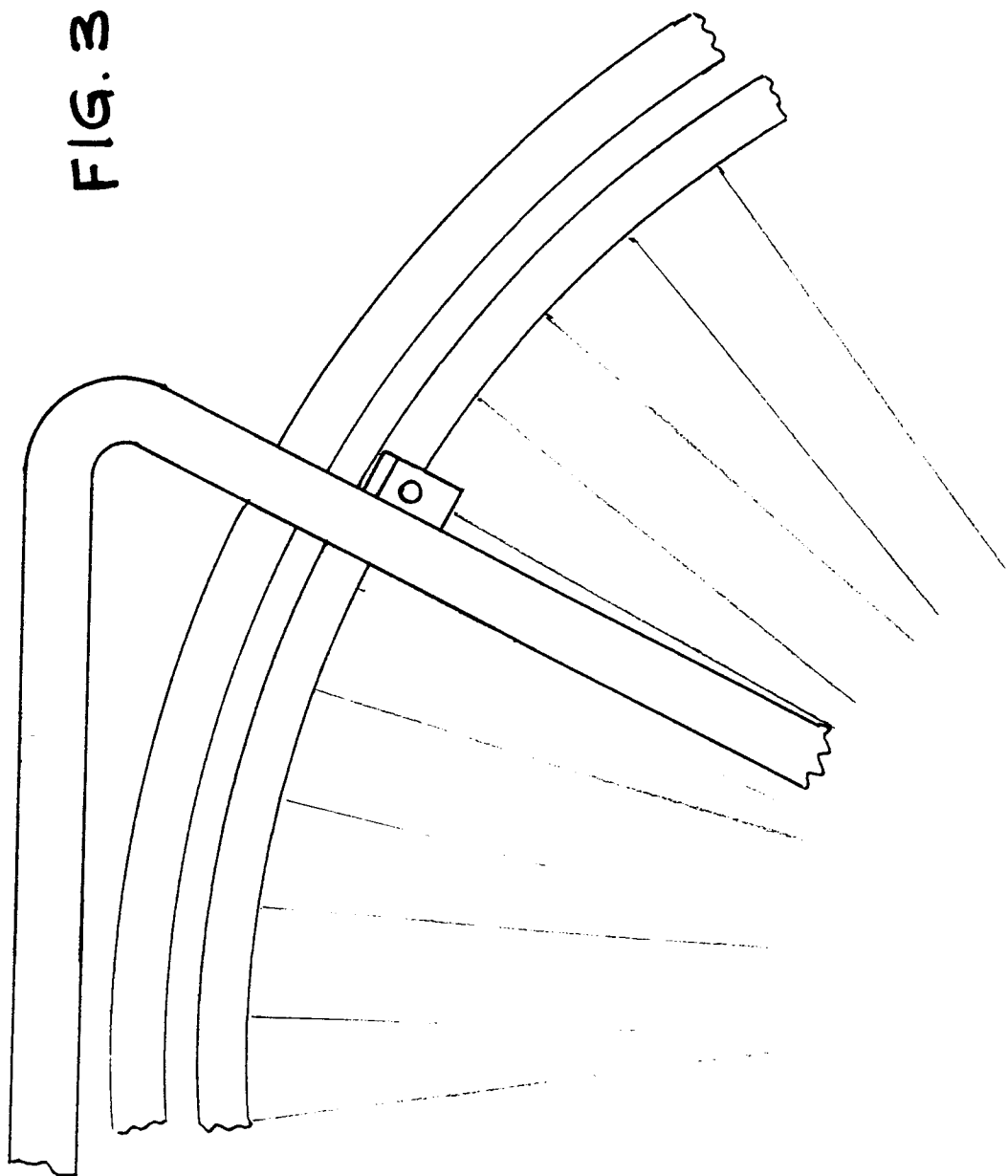


FIG. 3



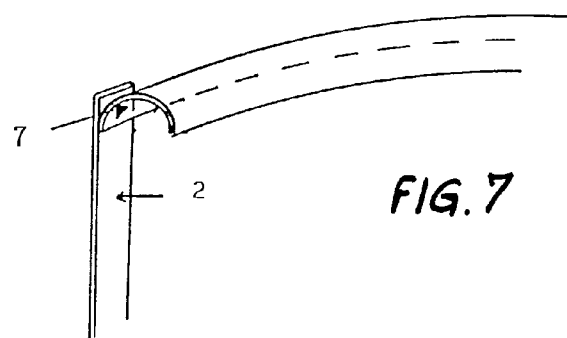
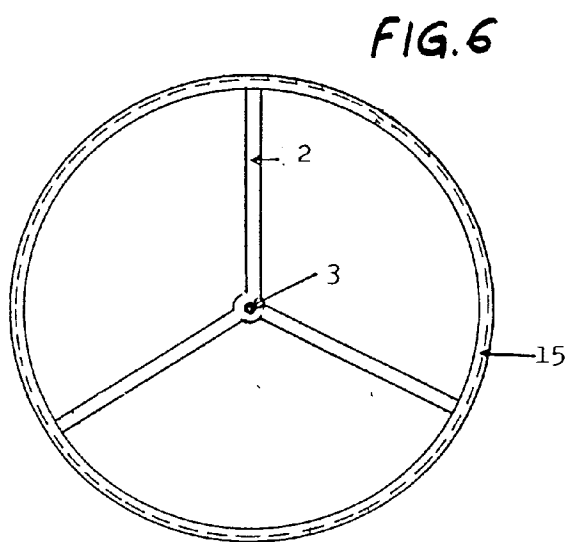
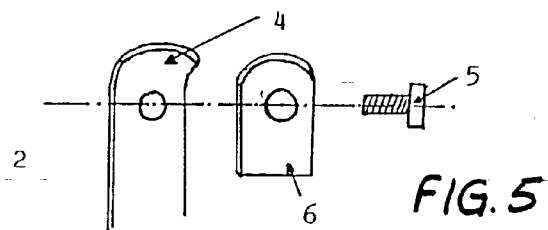
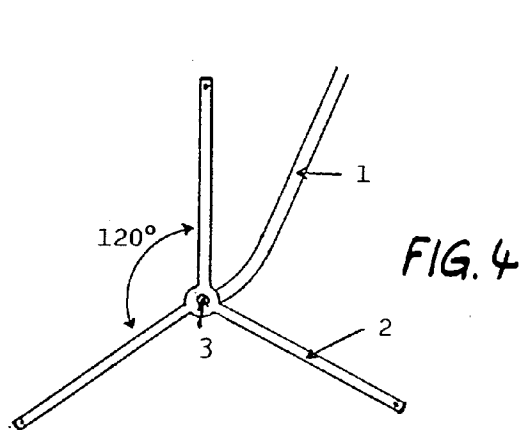


FIG. 8

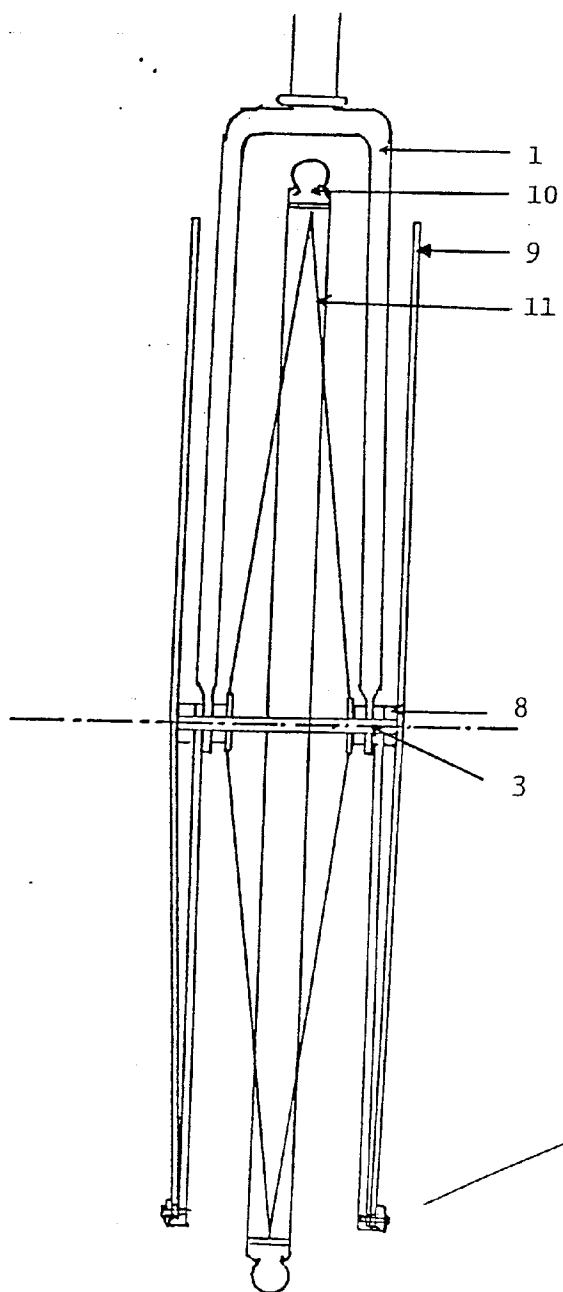
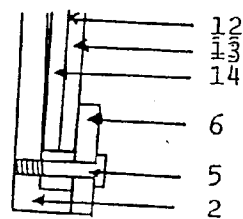


FIG. 9





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande
EP 94 42 0038

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.5)
X	DE-A-38 17 386 (M. BACHNICK) * le document en entier * ---	1-5,7,8	G09F21/04
X	FR-A-469 479 (G. ANTONINO) * le document en entier * ---	1-5,7,8	
X	CH-A-282 566 (R. WULLSCHLEGER) * le document en entier * -----	1-5,7,8	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.5)
			G09F
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 31 Mars 1994	Examineur Gallo, G
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)